



**SAINT-PIERRE
QUIBERON**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 16 juin, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. MADEC Gilles, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. CHEVALIER Philippe, Mme BERTHO Florence, Mme FRELAUT Renée, Mme MORIZON Elisabeth, M. ARTIGE Jean François, Mme MARLIER Marie Jeanne, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. PRONO David, Mme LUCAS Valérie, M. LE PADELLEC Maxime.

Absents excusés et procurations :

M. DROUOT Sébastien (absent non excusé)
Mme JOSSIC Katell (procuration à MORIZON Elisabeth)
Mme FOURRIER Geneviève (procuration à DOYEN Stéphanie)
Mme JOZAN Marine (procuration à LUCAS Valérie)

Nombre de conseillers en exercice : 19 **présents :** 15 - Procurations : 3 **Votants :** 18

Date de convocation : 16 juin 2022

Secrétaire de séance : David PRONO

FINANCES

2022-033 - TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DE PASSAGE DE LA CALE EST DE PORTIVY

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

La commune envisage de remettre en place une barrière de sécurité en amont de la cale de mise à l'eau de Portivy.

Durant la période de basse saison, du 01 novembre de l'année N-1 au 31 mars de l'année suivante, l'accès à la cale de mise à l'eau est libre.

Durant la période de haute saison du 01 avril au 31 octobre de l'année N, l'accès est subordonné à l'obtention d'un badge suivant les conditions ci-après.

Le système est le suivant :

Chaque plaisancier devra venir en mairie acheter un badge aux heures d'ouverture de la mairie et choisira le nombre de passage qu'il souhaite.

Voici les propositions des tarifs 2022 la cale Est de mise à l'eau des bateaux de Portivy :

Tarifs des mises à l'eau de la cale Est de Portivy (tarifs communaux)		
	Tarifs Résidents de Saint Pierre Quiberon	Tarifs Non-résidents Saint Pierre Quiberon
Désignation		
1 mise à l'eau (4 passages)	8.00€	10.00€
10 mises à l'eau (40 passages)	72.00€	90.00€
20 mises à l'eau (80 passages)	128.00€	160.00€
45 mises à l'eau (180 passages)	240.00€	300.00€

Nota : Forfait création de badge : 5 €

L'accès à la cale est soumis à l'achat d'un badge (5 €)

Toute personne désirant un badge doit se présenter **en Mairie** aux horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- Vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Fermé le mardi après midi
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 1^{er} juillet au 31 août

Le badge est remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Le tarif « résidents Saint-Pierre Quiberon » est accordé sur présentation d'un justificatif (facture eau, edf).

Le badge est strictement personnel. La perte du badge implique le tarif unique forfaitaire de 5€.

Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'annulation du badge.

Les mises à l'eau doivent s'effectuer le plus rapidement possible afin de laisser le libre accès sur la cale.

Le stationnement des véhicules, des annexes, des kayaks ou tout autre engin ainsi que la circulation piétonne sous les barrières sont interdits.

Vu l'avis de la commission finances du 15 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A LA MAJORITE (1 VOTE CONTRE MONSIEUR LE PADELLEC) :

- VALIDE les tarifs et le règlement présentés ci-dessus,

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Saint Pierre Quiberon
Le 20 juin 2022
Le Maire
Stéphanie DOYEN